

Petite proposition pour le « Guide des futurs époux »

En vertu des pourcentages très importants des mariages qui finissent aujourd'hui par un divorce, et plus encore à cause de la modification profonde des mentalités, des mœurs en général et des conceptions du sens du mariage en particulier que les chiffres précédents trahissent, il est devenu impossible, ou du moins stupidement irréaliste, de ne pas prendre en compte dès le départ l'éventualité de cette perspective. De plus il n'est pas exclu que bien des drames inutiles pourraient ainsi être évités quand survient la catastrophe annoncée.

En conséquence j'ose devancer la loi et proposer bien innocemment d'ajouter, non pas quelques articles au *Code Civil*, mais une seule page, plutôt anodine, dans le *Guide des futurs époux* distribué très officiellement à tous ceux qui sont sur le point de s'unir devant l'autorité légale et républicaine du Maire de leur commune. A noter que ce Guide très connu maintenant fait envisager aux futurs époux toutes les possibilités qui les attendent dans la voie où ils vont s'engager : les conditions du mariage, celles du partage des biens et des ressources, le sort des enfants et de l'autorité parentale, et même l'éventualité de la fin du mariage par décès de l'un des époux... **Mais pas un mot du divorce qui menace** ! C'est donc une question d'honnêteté citoyenne, comme on dit à profusion aujourd'hui, et d'honneur individuel. Que chacun ait ainsi l'occasion officielle, même si juridiquement elle doit rester sans effet, de s'engager devant tous ses propres témoins, à éviter des comportements indignes si l'occasion doit pourtant s'en présenter un jour. Parfois un simple symbole, surtout s'il est public, peut receler une étonnante efficacité.

Je préviens qu'il s'agit d'une simple esquisse de proposition dont j'aimerais bien que chacun s'empare pour y réfléchir et pour l'amender.

Engagement solennel :

« Si un jour le mariage que nous sommes heureux de célébrer aujourd'hui devait, comme il est fort possible désormais, se dissoudre pour une raison ou pour une autre, dans un divorce, je m'engage préventivement devant tous ici présents :

1-à reconnaître préalablement qu'un divorce est toujours un échec partagé, quelles que soient par ailleurs les responsabilités occasionnelles de l'un ou de l'autre époux. De même qu'on ne peut se marier qu'à deux, on ne peut divorcer qu'à deux. Prétendre à l'exclusive responsabilité d'un seul époux, relève par principe du pur mensonge.

2-en conséquence à tout faire pour que le divorce soit alors prononcé dans le respect de tous et la justice pour chacun :

- concernant le respect de l'autre ex-époux, je refuse par avance à user du divorce par souci de vengeance, en humiliant l'autre et en le spoliant de ses biens, y compris de ceux qui feront sa part des acquisitions communes.

- concernant le respect des enfants, si des enfants sont nés du mariage, je m'engage à l'avance à tout faire pour qu'ils souffrent le moins possible de la séparation de leurs parents. Jamais je ne m'abaisserai moi-même à faire d'eux des moyens de pression ou de chantage en faveur de ma propre cause. Je promets que je ne les séparerai pas de leur autre parent.

Que si jamais je manque à ma présente parole, je devienne l'objet d'un mépris mérité de la part de tous !

A méditer... et si nous pouvons nous mettre tous d'accord sur l'idée et sur cette proposition, nous pourrions diffuser ce texte dans toutes les mairies du Nord-Pas de Calais, afin de prendre un peu d'avance sur toutes les autres.

Dominique Jean Catteau
Sainte-Catherine les Arras, 62223.